Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 071-200070548-20261103-DEL2026_114-DE

Brionnais
Sud Bourgogne

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 3 novembre 2026

Délibération n° 2026-114

Date de convocation :
28/10/2026

Date de mise en ligne :
- 5 NOV. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	**47**
Présents :	**40**
Votants :	**46**

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre à vingt heures,
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etaient présents : Philippe PAPERIN - Christelle ORELLI - Xavier PELLERIN - Gilles AUCLAIR - Hugues COQUARD - Aurélie BOIS - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Cécile MARTELIN - Isabelle NICOLLE-NESME - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Jean-Guy PERONNET - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - David ROLLET - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Bernard DELHOMME - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

Absents : /

Absent excusé : Marc DURIX.

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jérôme DEBARREIX - Lucien VERCHERE.

Délégués suppléants : Patrick LEROUX - Michel TREMEAUD - Mathieu SCHRACK.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Henri DEBIESSE (pouvoir à Xavier PELLERIN) - Amélie LAPORTE (pouvoir à Isabelle NICOLLE-NESME) - Valida MECHRI (pouvoir à Jean-Guy PERONNET) - Bertrand COLLAUDIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Grégory VAIZAND) - Michelle CORRE (pouvoir à Cécile LAMBOROT).

Cécile MARTELIN a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

Objet : élection du 6ème vice-Président à la Culture

Suite à la démission de Monsieur Jean-Claude VASSAN de son mandat de maire et d'élu municipal de la commune d'Anglure-sous-Dun, acceptée par Monsieur le Préfet en date du 7 octobre 2026, l'élu concerné a perdu de plein droit son siège au Conseil communautaire ainsi que sa fonction exécutive de vice-Président en charge de la Culture. Il convient de pourvoir au remplacement de ce siège vacant au sein du Bureau communautaire afin d'assurer la continuité du fonctionnement de l'exécutif intercommunal.

L'élection se déroule au scrutin secret à la majorité absolue des suffrages exprimés aux deux premiers tours, et à la majorité relative au troisième tour (en cas d'égalité de voix au troisième tour, le candidat le plus âgé est proclamé élu).

Il est proposé que la nouvelle ou nouveau vice-Président(e) remplace le sortant dans sa stricte continuité, c'est-à-dire le 6e rang.

Madame Cécile LAMBOROT et Monsieur Fabrice DEJOUX se portent volontaires et sont désignés en qualité d'assesseurs.

Après appel à candidature pour le poste de 6ème vice-Président, il est procédé à l'élection, à bulletin secret, du 6ème vice-Président de la Communauté de communes.

Monsieur Gilles AUCLAIR se porte candidat au poste de 6ème vice-Président.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :
Nombre de bulletins : 46
Nombre de bulletins blancs ou nuls : 5
Nombre de suffrages exprimés : 41

Résultat obtenu
Monsieur Gilles AUCLAIR : 38 voix
Monsieur Xavier PELLERIN : 1 voix
Madame Isabelle NICOLLE-NESME : 2 voix

Le Conseil,
Vu les résultats du scrutin ;

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 071-200070548-20261103-DEL2026_114-DE

Brionnais
Sud Bourgogne

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

Monsieur Gilles AUCLAIR ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu au poste de 6ème vice-Président de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne et immédiatement installé dans ses fonctions.

Pour extrait certifié conforme
La Présidente
Stéphanie DUMOULIN

La secrétaire de séance
Cécile MARTELIN

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 071-200070548-20261103-DEL2026_115-DE

Brionnais
Sud Bourgogne

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 3 novembre 2026

Délibération n° 2026-115

Date de convocation :

28/10/2026

Date de mise en ligne :

- 5 NOV. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	**47**
Présents :	**40**
Votants :	**46**

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre à vingt heures,
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etaient présents : Philippe PAPERIN - Christelle ORELLI - Xavier PELLERIN - Gilles AUCLAIR - Hugues COQUARD - Aurélie BOIS - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Cécile MARTELIN - Isabelle NICOLLE-NESME - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Jean-Guy PERONNET - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - David ROLLET - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Bernard DELHOMME - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

Absents : /

Absent excusé : Marc DURIX.

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jérôme DEBARREIX - Lucien VERCHERE.

Délégués suppléants : Patrick LEROUX - Michel TREMEAUD - Mathieu SCHRACK.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Henri DEBIESSE (pouvoir à Xavier PELLERIN) - Amélie LAPORTE (pouvoir à Isabelle NICOLLE-NESME) - Valida MECHRI (pouvoir à Jean-Guy PERONNET) - Bertrand COLLAUDIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Grégory VAIZAND) - Michelle CORRE (pouvoir à Cécile LAMBOROT).

Cécile MARTELIN a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

Objet : actualisation et fixation du tableau des indemnités de fonction de la Présidente, des vice-Présidents et du conseiller communautaire délégué

L'élection d'un nouveau vice-Président ou d'une nouvelle vice-Présidente et la modification potentielle du rang au tableau nécessitent de réactualiser la délibération relative aux indemnités de fonction.

Rappel du cadre réglementaire :

- L'enveloppe indemnitaire globale de la Communauté de communes est fixée sur la base de la Présidente, des 9 vice-Présidents et des conseillers délégués, soit 9 635,88 € bruts mensuels ;
- Les indemnités sont attribuées individuellement, de manière nominative, en fonction du taux voté par l'assemblée.

Calcul du montant de l'enveloppe globale

Population totale de la commune	15000	Nombre de conseillers municipaux		47
	%	Montant Maximal	Nombre élus	Total
Président	48,75	2 003,88 €	1	2 003,88 €
Vice-présidents	20,63	848,00 €	9	7 632,00 €
			Montant enveloppe indemnité globale	9 635,88 €

Actualisation du tableau des indemnités

Nom – Prénom	Fonction	Taux retenu	Indemnités versées
DUMOULIN Stéphanie	Présidente	48,25	1 963,33 €
DURIX Arnaud	1er Vice-président	20,13	827,45 €
CRASNIER Nicolas	2e Vice-président	20,13	827,45 €
DEJOUX Fabrice	3e Vice-président	20,13	827,45 €
GARNIER Pascal	4e Vice-président	20,13	827,45 €
LAROCHE Daniel	5e Vice-président	20,13	827,45 €
AUCLAIR Gilles	6e Vice-président	20,13	827,45 €
PAPERIN Philippe	7e Vice-président	20,13	827,45 €
COLLAUDIN Bertrand	8e Vice-président	20,13	827,45 €
BRUNET Cyrille	9e Vice-président	20,13	827,45 €
DUPLATRE Guy	1er conseiller délégué	5	205,53 €
		TOTAL	9 635,88 €

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 071-200070548-20261103-DEL2026_115-DE

Brionnais
Sud Bourgogne

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **approuve l'actualisation du tableau des indemnités avec le respect de l'enveloppe globale,**
- **prend acte que le versement de l'indemnité du nouveau vice-Président élu Monsieur Gilles AUCLAIR interviendra à partir de la signature par la Présidente de l'arrêté de délégation de fonctions et de signature,**
- **autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.**

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN

Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne

La secrétaire de séance
Cécile MARTELIN

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 071-200070548-20261103-DEL2026_116-DE

Brionnais
Sud Bourgogne

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 3 novembre 2026

Délibération n° 2026-116

Date de convocation :

28/10/2026

Date de mise en ligne :

- 5 NOV. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	**47**
Présents :	**40**
Votants :	**46**

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre à vingt heures,
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etaient présents : Philippe PAPERIN - Christelle ORELLI - Xavier PELLERIN - Gilles AUCLAIR - Hugues COQUARD - Aurélie BOIS - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Cécile MARTELIN - Isabelle NICOLLE-NESME - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Jean-Guy PERONNET - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - David ROLLET - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Bernard DELHOMME - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

Absents : /

Absent excusé : Marc DURIX.

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jérôme DEBARREIX - Lucien VERCHERE.

Délégués suppléants : Patrick LEROUX - Michel TREMEAUD - Mathieu SCHRACK.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Henri DEBIESSE (pouvoir à Xavier PELLERIN) - Amélie LAPORTE (pouvoir à Isabelle NICOLLE-NESME) - Valida MECHRI (pouvoir à Jean-Guy PERONNET) - Bertrand COLLAUDIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Grégory VAIZAND) - Michelle CORRE (pouvoir à Cécile LAMBOROT).

Cécile MARTELIN a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

Objet : créances irrécouvrables - budget déchets

Madame le comptable public de Brionnais Sud Bourgogne a dressé un état des créances irrécouvrables et sollicite leur admission en non-valeur et créances éteintes. Pour l'ensemble de ces demandes, elle a justifié le motif d'irrécouvrabilité, débiteur par débiteur, et indiqué les poursuites réalisées.

La liste soumise concerne la catégorie de produits « redevance ordures ménagères » et se décompose ainsi :

- Imputation 6541 créances admises en non-valeur : 9 994.54 €
- Imputation 6542 créances éteintes : 0.00 €
- Soit un total de : 9 994.54 €.

Après délibération, avec 2 oppositions et 44 voix pour, le Conseil de Communauté :

▪ décide d'admettre les créances irrécouvrables détaillées ci-dessus en non-valeur (imputation 6541) et en créances éteintes (imputation 6542) sur le budget annexe Déchets Ménagers ;
▪ dit que les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision sont inscrits au budget ;
▪ autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN

Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne

La secrétaire de séance
Cécile MARTELIN

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 071-200070548-20261103-DEL2026_117-DE

Brionnais Sud Bourgogne

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 3 novembre 2026

Délibération n° 2026-117

Date de convocation :

28/10/2026

Date de mise en ligne :

- 5 NOV. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	**47**
Présents :	**40**
Votants :	**46**

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre à vingt heures,
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etaient présents : Philippe PAPERIN - Christelle ORELLI - Xavier PELLERIN - Gilles AUCLAIR - Hugues COQUARD - Aurélie BOIS - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Cécile MARTELIN - Isabelle NICOLLE-NESME - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Jean-Guy PERONNET - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - David ROLLET - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Bernard DELHOMME - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

Absents : /

Absent excusé : Marc DURIX.

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jérôme DEBARREIX - Lucien VERCHERE.

Délégués suppléants : Patrick LEROUX - Michel TREMEAUD - Mathieu SCHRACK.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Henri DEBIESSE (pouvoir à Xavier PELLERIN) - Amélie LAPORTE (pouvoir à Isabelle NICOLLE-NESME) - Valida MECHRI (pouvoir à Jean-Guy PERONNET) - Bertrand COLLAUDIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Grégory VAIZAND) - Michelle CORRE (pouvoir à Cécile LAMBOROT).

Cécile MARTELIN a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

Objet : aide financière à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie

Dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial et dans un contexte de préservation de la ressource en eau et d'adaptation aux épisodes de sécheresse, la Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne ainsi que les Communautés de communes de Semur et Marcigny souhaitent encourager les habitants à réduire leur consommation d'eau potable pour les usages extérieurs. Elle met ainsi en place une aide financière à l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie.

Sont éligibles les personnes physiques majeures qui résident sur l'une des 29 communes de la CCBSB, qu'elles soient propriétaires, locataires ou occupantes à titre gratuit de leur logement.

Pour être éligible, le récupérateur doit répondre à l'ensemble des conditions suivantes :

- être constitué d'une cuve aérienne, c'est-à-dire non enterrée, destinée à la récupération des eaux de pluie ;
- être acheté dans un magasin physique ; les achats effectués sur Internet ne sont pas éligibles ;
- avoir été acheté après la date d'entrée en vigueur du dispositif fixée par la délibération de la CCBSB ;
- être installé et utilisé à une adresse située sur le territoire de la CCBSB.

Aucun volume minimal ou maximal de cuve n'est retenu dans le cadre du présent dispositif.

Ne sont pas pris en compte dans le calcul de l'aide financière : les accessoires ou équipements complémentaires tels que robinet, socle, collecteur, kit de raccordement, système de filtration, travaux d'installation ou de pose, frais de livraison et de main-d'œuvre.

L'aide financière est accordée à hauteur de 50 % du prix d'achat TTC du récupérateur d'eau éligible, dans la limite stricte de 100 € par foyer, quel que soit son volume.

Une nouvelle demande pour un même foyer ne pourra être déposée avant l'expiration d'un délai de deux ans à compter de la date de versement de l'aide précédente.

La CCBSB propose une enveloppe budgétaire de 10 000 € pour cette aide. Lorsque l'enveloppe est épuisée, les demandes restantes ne pourront être satisfaites, sauf décision contraire de la CCBSB.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 071-200070548-20261103-DEL2026_117-DE

Brionnais
Sud Bourgogne

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

- **approuve le projet d'octroi d'une aide financière pour l'achat d'un récupérateur d'eau, tel que décrit ci-dessus, ainsi que le montant de l'enveloppe budgétaire de 10 000 € associée,**
- **approuve le règlement d'attribution de l'aide financière à l'achat d'un récupérateur d'eau,**
- **autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.**

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN

Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne

La secrétaire de séance
Cécile MARTELIN

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 071-200070548-20261103-DEL2026_120-DE

Brionnais Sud Bourgogne

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 3 novembre 2026

Délibération n° 2026-120

Date de convocation :
28/10/2026

Date de mise en ligne :
- 5 NOV. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	**47**
Présents :	**40**
Votants :	**46**

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre à vingt heures,
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etaient présents : Philippe PAPERIN - Christelle ORELLI - Xavier PELLERIN - Gilles AUCLAIR - Hugues COQUARD - Aurélie BOIS - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Cécile MARTELIN - Isabelle NICOLLE-NESME - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Jean-Guy PERONNET - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - David ROLLET - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Bernard DELHOMME - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

Absents : /

Absent excusé : Marc DURIX.

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jérôme DEBARREIX - Lucien VERCHERE.

Délégués suppléants : Patrick LEROUX - Michel TREMEAUD - Mathieu SCHRACK.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Henri DEBIESSE (pouvoir à Xavier PELLERIN) - Amélie LAPORTE (pouvoir à Isabelle NICOLLE-NESME) - Valida MECHRI (pouvoir à Jean-Guy PERONNET) - Bertrand COLLAUDIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Grégory VAIZAND) - Michelle CORRE (pouvoir à Cécile LAMBOROT).

Cécile MARTELIN a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

Objet : créances irrécouvrables – budget général

Madame le comptable public de Brionnais Sud Bourgogne a dressé un état des créances irrécouvrables et sollicite leur admission en non-valeur et créances éteintes. Pour l'ensemble de ces demandes, elle a justifié le motif d'irrécouvrabilité, débiteur par débiteur, et indiqué les poursuites réalisées.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur et créances éteintes les listes suivantes :

- Liste N° 7566830733 à l'imputation 6541-créances admises en non-valeurs, pour un montant de 3 209,75 € ;
- Liste N° 7883071233 à l'imputation 6542-créances éteintes, pour un montant de 52 € ;
- Liste N° 7953240733 à l'imputation 6542-créances éteintes, pour un montant de 2 946,78 € ;
- Liste N° 8298770233 à l'imputation 6542-créances éteintes, pour un montant de 234 € ;

Soit un total de 3 209,75 € pour l'imputation 6541-créances admises en non-valeurs, et 3 232,78 € pour l'imputation 6542-créances éteintes.

Après délibération, avec 1 abstention et 45 voix pour, le Conseil de Communauté :

- **décide d'admettre les créances irrécouvrables détaillées ci-dessus en non-valeur (imputation 6541) et en créances éteintes (imputation 6542) sur le budget général,**
- **dit que les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision sont inscrits au budget,**
- **autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.**

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN

Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne

La secrétaire de séance
Cécile MARTELIN

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 05/11/2026
ID : 071-200070548-20261103-DEL2026_121-DE

Brionnais
Sud Bourgogne

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SAONE-ET-LOIRE
COMMUNAUTE DE COMMUNES BRIONNAIS SUD BOURGOGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 3 novembre 2026

Délibération n° 2026-121

Date de convocation :
28/10/2026

Date de mise en ligne :
- 5 NOV. 2026

Nombre de conseillers :

En exercice :	**47**
Présents :	**40**
Votants :	**46**

L'an deux mille vingt-six, le trois novembre à vingt heures,
Le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de conseil située 4 rue Elie Maurette à Chauffailles, sous la présidence de Madame Stéphanie DUMOULIN.

Etaient présents : Philippe PAPERIN - Christelle ORELLI - Xavier PELLERIN - Gilles AUCLAIR - Hugues COQUARD - Aurélie BOIS - Bernard QUELIN - Stéphanie DUMOULIN - Eric KAYIAN - Cécile MARTELIN - Isabelle NICOLLE-NESME - Jean-Pierre LACOMBE - Jean-Cyrille GUYOT - Jean-Guy PERONNET - Nicolas ANGONIN - Nicolas CRASNIER - Rémy FRUCTUS - David ROLLET - Christine BALLANDRAS - David LORTON - Grégory VAIZAND - Daniel LAROCHE - Christian LAVENIR - Jean-Pierre BONIN - Bernard DELHOMME - Véronique DESSERTINE - Guy DUPLATRE - Fabrice DEJOUX - Lydie AUDET - Pascal GARNIER - Cécile LAMBOROT - Jean-Paul BESSON - Arnaud DURIX - Cyrille BRUNET - Yves CHETAIL - Jean-Claude CHATAIGNIER - Luc CHALET-DESCHAMPS.

Absents : /

Absent excusé : Marc DURIX.

Absents excusés représentés : Stéphane HUET - Jérôme DEBARREIX - Lucien VERCHERE.

Délégués suppléants : Patrick LEROUX - Michel TREMEAUD - Mathieu SCHRACK.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Henri DEBIESSE (pouvoir à Xavier PELLERIN) - Amélie LAPORTE (pouvoir à Isabelle NICOLLE-NESME) - Valida MECHRI (pouvoir à Jean-Guy PERONNET) - Bertrand COLLAUDIN (pouvoir à Stéphanie DUMOULIN) - Pascale POISEUIL (pouvoir à Grégory VAIZAND) - Michelle CORRE (pouvoir à Cécile LAMBOROT).

Cécile MARTELIN a été désignée secrétaire de séance.

En présence de Régine GOUILLON, Directrice Générale des Services, et d'Evelyne ALIX, assistante de Direction.

Objet : créances irrécouvrables – budget espace Tiers-Lieu

Madame le comptable public de Brionnais Sud Bourgogne a dressé un état des créances irrécouvrables et sollicite leur admission en non-valeur et créances éteintes. Pour l'ensemble de ces demandes, elle a justifié le motif d'irrécouvrabilité, débiteur par débiteur, et indiqué les poursuites réalisées.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur et créances éteintes les listes suivantes :

- Liste N° 7568410133 à l'imputation 6541-créances admises en non-valeurs, pour un montant de 41,99 € ;
- Liste N°7840040433 à l'imputation 6542-créances éteintes, pour un montant de 5 315,07 € ;

Soit un total de 5 357,06 €.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **décide d'admettre les créances irrécouvrables détaillées ci-dessus en non-valeur (imputation 6541) et en créances éteintes (imputation 6542) sur le budget espace Tiers-Lieu,**
- **dit que les crédits nécessaires à l'exécution de cette décision sont inscrits au budget,**
- **autorise la Présidente à faire toutes les démarches nécessaires et à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente décision.**

Pour extrait certifié conforme

La Présidente
Stéphanie DUMOULIN

Communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne

La secrétaire de séance
Cécile MARTELIN